Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260408-DCM1208042026-DE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRINCÉ SÉANCE DU 8 AVRIL 2026

Le huit avril deux mille vingt-six à 20h00, le conseil municipal de la Commune de Princé s'est réuni à la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents :
Monsieur DENOUAULT Jean-Claude, Maire – Madame JEUSSELIN Guylène, première adjointe – Monsieur GUILLOIS Rémy, deuxième adjoint – Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie, troisième adjointe – Madame TURCAS Colette – Monsieur BERTHIER Patrice – Monsieur FAUCHEUX Frédéric – Monsieur BOURGES Emmanuel – Madame HUET Laura, membres du conseil municipal.

Etaient absents : Madame THOUIN Séverine, absente excusée, a donné pouvoir à Monsieur FAUCHEUX Frédéric
Monsieur SIMON Philippe

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 22 mars 2026 par 9 voix pour.

Date de la convocation : 31 mars 2026
Secrétaire de séance : Madame MARTINEZ AUBERT Mélanie

ORDRE DU JOUR

1° - Création et élection des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO)
2° - Création de la commission communale des impôts directs – proposition d'une liste
3° - Création de la commission chargée de la voirie et des espaces publics
4° - Création de la commission chargée des bâtiments communaux
5° - Création de la commission chargée de la communication
6° - Désignation d'un délégué à la commission de contrôle des listes électorales
7° - Désignation des délégués au CNAS
8° - Désignation des représentants de la Commune au sein du SDE 35
9° - Désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat d'Urbanisme
10° - Désignation des représentants de la Commune au sein du SMICTOM SUD EST 35
11° - Désignation d'un conseiller municipal « correspondant défense »
12° - Désignation d'un correspondant incendie et secours
13° - Subventions 2026
14° - Renouvellement du contrat informatique
15° - PATA 2026 – demande de fonds de concours auprès de Vitré Communauté
16° - Demande d'agrément « chantier et stage à caractère éducatif »
17° - Questions diverses

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire propose que soient retirées de l'ordre du jour les questions :
9° - Désignation des représentants de la Commune au sein du Syndicat d'Urbanisme
10° - Désignation des représentants de la Commune au sein du SMICTOM SUD EST 35
Par 10 voix pour, les membres du conseil municipal autorisent Monsieur le Maire aux fins demandées.

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260408-DCM1208042026-DE

12° - Désignation d'un correspondant « incendie et secours »

La Loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 vise à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels.

Le Décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours est pris pour l'application de l'article 13 de la loi « Matras » laquelle a instauré un nouvel acteur de la sécurité civile : le correspondant incendie et secours. Il précise les conditions et les modalités de création et d'exercice des fonctions de conseiller municipal correspondant incendie et secours.

Le nouvel article D.731-14 du code de la sécurité intérieure (CSI) indique que le maire qui, n'est pas entouré d'un adjoint ou d'un conseiller municipal chargé des questions de sécurité civile, doit désigner un correspondant incendie et secours parmi ses adjoints ou conseillers municipaux, et ce, dans un délai de six mois suivant l'installation du conseil municipal.

Il est précisé, en outre, qu' « en cas de vacance de la fonction de correspondant incendie et secours, la désignation intervient lors de la première réunion du conseil municipal qui suit cette vacance ».

Le correspondant incendie et secours une fois désigné, le maire en informe à la fois le représentant de l'État dans le département et le président du conseil d'administration du SIS.

Le correspondant incendie et secours exerce les « missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal » sous l'autorité du maire à savoir :

- « Participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échant, de la commune » ;
- « Concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde » ;
- « Concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive » ;
- « Concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune ».

Enfin, il devra informer régulièrement le conseil municipal des actions qu'il mène dans le cadre de ses missions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, les membres du conseil municipal décident par 10 voix, de désigner Madame HUET Laura correspondante incendie et secours

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 035-213502321-20260408-DCM1208042026-DE

Pour extrait conforme certifié exécutoire,

A Princé, le 9 avril 2026

Le Maire,

Jean-Claude DENOUAULT



La secrétaire de séance,

Mélanie MARTINEZ AUBERT